

“ prêtres présents, vous vous êtes écrié avec un mouvement de surprise et même *d'une sainte* indignation, vous frappant sur la jambe, et vous tournant vers monsieur l'administrateur de l'archidiocèse de Québec : y a-t-il moyen de comprendre cet évêque de Rimouski, se faire accompagner par Mgr. Guay, interdit par l'évêque d'Albany. (L'expression était, il nous semble, plus forte. Nous croyons qu'il a employé le mot même excommunié) “ Vraiment il se laisse fasciner par cet homme. ”

D'après ces témoignages vous n'avez opposé aucune condition à vos paroles calomnieuses. Vous avez parlé de la manière la plus absolue, et vous ne pouvez nier ces témoignages.

En supposant pour un instant que ces fausses accusations eussent été vraies, comme vous le croyiez dans le temps, vous vous seriez rendu coupable d'une grave médisance qui de sa nature est un péché grave. Votre devoir et votre position d'évêque ne devaient-ils pas vous imposer silence en pareille circonstance ?

Pourquoi jeter du blâme sur la conduite de mon évêque ?

Auriez-vous par hasard emporté de la Ville-Eternelle, lors de votre voyage, quelques pouvoirs extraordinaires pour surveiller et censurer publiquement mon Evêque dans l'administration de son diocèse ?

Ah ! conduisez votre diocèse avec autant de zèle, de prudence et de lumière que le fait mon digne évêque depuis plus de seize ans, et alors il ne vous sera pas encore permis de juger publiquement les actes d'un de vos collègues dans l'épiscopat, un de vos collègues les plus éclairés, les plus instruits et les plus charitables.

Je sais parfaitement bien que vous, avec quelques autres, vous êtes de mauvaise humeur de me voir en bonne intelligence avec mon évêque ; mais en cela je ne fais que suivre les règles les plus élémentaires de la discipline ecclésiastique, c'est-à-dire l'obéissance et le dévouement à mes supérieurs ecclésiastiques, et vous comprenez que je m'occupe fort peu de vos récriminations à ce sujet.